

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "X" -BNP PARIBAS OBLI MONDE (FR0011550995)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Obligations et autres titres de créance internationaux, le FCP a pour objectif d'obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 3 ans, un rendement supérieur à celui des marchés obligataires représenté par l'indice «Barclays Global Aggregate», dividendes réinvestis (Indicateur de référence).

Caractéristiques essentielles du FCP :

Le processus d'investissement comprend quatre phases : (i) réplique de l'indice, dont les données sont évaluées mensuellement (ii) évaluation précise des sources de valeur ajoutée autorisées dans le cadre des contraintes d'investissement du fonds (iii) mise en place de stratégies et de paramétrages en fonction de leur contribution à l'enveloppe générale de risque (iv) construction du portefeuille.

Le FCP est principalement investi en produits de taux libellés en euro et/ou en devises de tous pays, obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées et/ou convertibles et/ou titres de créance négociables. Le FCP investit sur des instruments du marché monétaire à faible sensibilité et pouvant bénéficier lors de leur acquisition d'une notation minimale A2(S&P) ou P2 (Moody's) ou F2 (Fitch).

Les titres de créances négociables pouvant bénéficier d'une notation strictement inférieure à A3 (S&P) ou P3 (Moody's) ou F3 (Fitch) et les obligations pouvant bénéficier d'une notation strictement inférieure à Baa3 (Moody's) ou BBB- (Standard & Poor's) ou BBB- (Fitch), ou dont l'émetteur n'a pas de notation considérés comme des titres spéculatifs, ne représenteront pas plus de 5% de l'actif net du FCP. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. La notation mentionnée ci-dessus, n'est pas utilisée de manière exclusive ou systématique mais participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.

La dette privée peut représenter jusqu'à 100 % de l'actif net, et la dette publique 100%. Le degré d'exposition du FCP aux marchés de taux est de 70% minimum de l'actif net. Le FCP est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 8

Le FCP peut investir dans des instruments de titrisation (ABS, MBS, CDO et CMBS) dans la limite de 40% de l'actif net selon les conditions de notation indiquées ci-dessus. Le FCP peut investir jusqu'à 50% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens coordonnés de toutes classifications et dans cette limite jusqu'à 30% maximum de son actif net, en parts ou actions d'autres OPC français de toutes classifications ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étranger européens de classifications équivalentes, répondant aux quatre conditions prévues à l'article R.214-13 du Code monétaire et financier. Le FCP peut investir jusqu'à 30% maximum de l'actif net en obligations émises par les Etats des pays émergents.

Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré français et/ou étrangers pour couvrir le portefeuille contre des risques de taux et/ou crédit et/ou change, pour augmenter l'exposition du portefeuille aux risques de taux et/ou de crédit et/ou de change et/ou d'inflation. Le FCP expose le porteur de la zone Euro à un risque de change dans la limite de 20% de l'actif net.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas Securities Services du lundi au vendredi à 13 heures (heure de Paris), elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour.

Affectation des sommes distribuables : Résultat net et Plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations : Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← Risque plus élevé →
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de taux justifie la catégorie de risque. Il est demandé à l'investisseur une attention particulière sur le fait qu'une hausse des taux d'intérêt signifie une baisse de valeur des investissements en obligations et autres titres de créance.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit**: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,13% ^(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

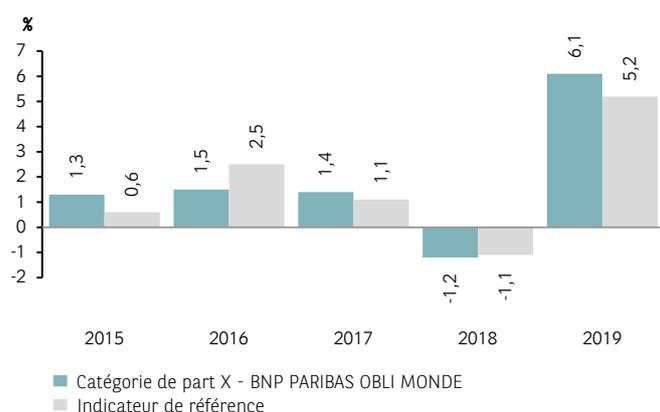
Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 17 novembre 2004 ;
- La part a été créée le 30 septembre 2013 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.
- Il existe trop peu de données pour l'année 2014 pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées de cette année.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) l'autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2020.

